

Réunion du 26 juin 2002

Participants : Mmes FORMISYN (DDASS 69), STARC (UIC –Rhône-Alpes), MM. REPELIN (Vice-Président Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR), JOURNOT (SDIS 69), DELAIGUE (Directeur SDIS 69), BOUVIER (Directeur COPARLY), BEADES (ALPOLAIR/RHODIA), LAURENT (Grand Lyon), GAGNEUX (UCIL – Union des Comités d'Intérêts Locaux), SAVOIE (ADEME), ROMMELAERE (Président APORA), GUITTON (UIC Rhône-Alpes), RITTER (Ecologie Urbaine – Ville de Lyon), MAISONNEUVE (UFC Que Choisir), BOUTARD (DRIRE RA - Chef du GS 69), LEFEVRE (DRIRE RA – GS 69), BARTHE (DRIRE RA - Chef Division environnement), BERNE (DRIRE RA - secrétariat du SPIRAL)

M. REPELIN ouvre la séance en remerciant les participants et rappelant qu'il s'agit de réactiver le SPIRAL AIR qui n'avait pratiquement plus d'activité depuis plusieurs années. Il indique que le Préfet lui a confié la Présidence du SPIRAL AIR¹ et invite les participants à se présenter.

M. REPELIN rappelle ensuite brièvement ce qu'est le SPIRAL en insistant sur son organisation collégiale, ses 5 groupes de travail actuels et la volonté de concertation et de proposition qui l'anime. L'historique et le travail du précédent groupe POLLUTION ATMOSPHERIQUE sont évoqués (*voir document joint au dossier*) ; il est ensuite constaté un nouveau problème : la pollution olfactive, illustrée par le dernier épisode du 16 mai qui a créé un certain traumatisme. Il est toutefois rappelé qu'il y avait une volonté de réactiver le SPIRAL AIR depuis de nombreux mois, en particulier à la suite du Forum du SPIRAL en novembre 2001 au cours duquel le sondage d'opinion, réalisé sur le territoire du Grand Lyon, avait montré que la qualité de l'air était la préoccupation la plus importante (51 %) en matière d'environnement, loin devant les risques d'accident industrie grave (16 %)

La mission du SPIRAL AIR telle que le Préfet la écrite est lue :

"Proposer des actions visant, d'une part à limiter et prévenir les émissions de polluants (gaz, poussières, odeurs) provenant des activités humaines, et, d'autre part à informer la population sur la problématique de la qualité de l'air en liaison avec COPARLY".

M. REPELIN, tout en précisant qu'il convient de différencier le chronique de l'accidentel, demande à chaque participant de se prononcer sur cette mission.

M. ROMMELAERE et BEADES souhaitent que toutes les branches professionnelles soient associées en particulier les transports. M. BERNE précise, à ce sujet, que pour cette

¹ M. REPELIN est également Vice-Président du Grand Lyon chargé du pôle environnement, Maire de Collonges-au-Mont d'Or, Président de COPARLY et Président du SPIRAL RISQUES

première réunion n'ont été convoquées que les instances qui sont à l'évidence légitimes pour participer à ces travaux et, qu'après consultation des membres présents, le groupe sera élargi à d'autres instances tout en respectant l'équilibre entre collègues.

M. LAURENT indique que le Grand Lyon attend beaucoup du SPIRAL AIR, en particulier sur les nuisances olfactives, et qu'il est prêt à participer activement à ses travaux. M. BOUVIER rappelle que COPARLY a une mission de surveillance de la qualité de l'air mais que l'aspect réflexion et proposition pour améliorer cette qualité se fera au SPIRAL. En réponse à M. ROMMELAERE, il précise que les mesures sur l'indicateur SO₂ (seuil à 10 µg) sont largement inférieures à celles d'il y a 10 ans, il en est également de même pour d'autres indicateurs tels que le plomb ; il confirme le propos de M. GUITTON sur l'origine non exclusive à l'industrie des oxydes d'azotes et des particules.

M. MAISONNEUVE souhaite que des décisions soient prises pour diminuer les plaintes, il précise que son organisation en a reçu plusieurs localisées autour de la STEP de Pierre Bénite.

M. DELAIGUE précise que son service est amené à intervenir, depuis plusieurs mois, sur une situation en matière d'odeur qui apparaît intermédiaire entre le chronique qui peut être grave et le bruit de fond ; il tient à rappeler que ce domaine intermédiaire dans lequel les pompiers sont de plus en plus présents, à la demande du Préfet, depuis l'épisode du 16 mai, n'est pas le leur. Il précise que la mission des pompiers est pour des faits plus grave et que, s'ils sont d'accord pour participer, il ne faut pas mobiliser trop de leurs moyens. M. JOURNOT précise que le dispositif mis en place consiste à aller sur le terrain pour faire des mesures à partir de 10 appels (le jour) et 5 (la nuit)

M. RITTER formule 3 remarques concernant la pollution atmosphérique en particulier olfactive :

- la pollution due à l'industrie demeure un problème, elle n'a pas disparu malgré les améliorations,
- la ville de Lyon veut s'intéresser aux polluants non mesurés et moins connus,
- il y a un déficit d'information quand il y a des épisodes importants de pollution olfactive.

M. RITTER conclut que la réactivation du SPIRAL AIR est souhaitable voir indispensable.

2 – Fonctionnement du SPIRAL AIR

M. REPELIN propose de constituer des sous-groupes de travail pour certaines actions, par exemple pour la mise en place d'un réseau de nez qui pourrait établir un état des lieux dans le domaine des odeurs (ce qui permettrait plus tard de mesurer l'évolution dans ce domaine, suite à de gros investissements tels que la reconstruction de la station d'épuration urbaine de Pierre Bénite) ; il distingue la problématique de l'urgence (incident → prélèvement → analyse) de l'aspect patrimonial (s'intéresser aux odeurs, aux COV, etc ...). M. REPELIN souhaite que le groupe réfléchisse également à la mise en place du PPA² et au rôle du SPIRAL, dans une perspective claire vis-à-vis des citoyens, enfin il demande qu'à la rentrée de septembre il y ait des actions concrètes.

M. BARTHE intervient sur le PPA en rappelant la loi sur l'air et les trois niveaux de planification : PRQA³, PDU⁴ et PPA ; pour ce dernier, un décret du 25 mai 2001 invite les

² PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

³ PRQA : Plan Régional de la Qualité de l'Air

⁴ PDU : Plan de Déplacements Urbains

Préfets à les élaborer ; concernant Lyon, une société de conseil et d'aide à l'élaboration du PPA est actuellement recherchée et la création de 3 groupes de travail a été proposée au Préfet sur les thèmes suivants :

- état des lieux (inventaire des émissions, impact ...)
- élaboration des objectifs de réduction et du dispositif réglementaire
- validation et suivi des objectifs.

La réactivation du SPIRAL AIR pourrait faire évoluer le dispositif : le groupe pourrait ainsi jouer un rôle dans l'élaboration des objectifs et le suivi du PPA. Les membres présents pensent que la question de la participation du SPIRAL AIR dans le dispositif mérite d'être débattue.

Comité scientifique

M. REPELIN soulignant la spécificité du SPIRAL sur la concertation et la crédibilité de sa communication, interroge les participants sur la nécessité, dont le Préfet s'est récemment fait l'écho, de "greffer" sur le SPIRAL AIR un groupe d'experts qui validerait certaines des propositions du SPIRAL en matière notamment d'impact sanitaire et d'instrumentation. M. REPELIN considère que cela amènera une caution aux travaux du groupe.

M. BARTHE considère que la question d'un comité scientifique est générale au SPIRAL, ce pourrait être le cas pour les risques industriels en s'entourant d'experts en cindynique ; il pense que si le SPIRAL est appelé à communiquer, tôt ou tard il devra s'entourer d'experts scientifiques.

M. GUITTON constate la nouveauté de créer un collège d'experts alors que jusqu'à maintenant le SPIRAL a, soit intégré directement des scientifiques dans le groupe concerné (exemple : SPIRAL EAU), soit sollicité leur avis au cas par cas.

M. BOUTARD précise qu'il a rencontré récemment le préfet avec M. BARTHE sur la problématique odeur. Le Préfet a fait part de son intention de s'entourer d'un comité d'experts chargé de l'éclairer et de lui apporter une caution sur les propositions du SPIRAL notamment. Par ailleurs, la DRIRE n'ayant pu trouver d'où venaient les odeurs du 16 mai (pas de corrélation avérée entre les odeurs et les sources connues), il apparaît au Préfet la nécessité d'améliorer la stratégie de prélèvement et, à cette fin, il souhaite que le SPIRAL lui fasse des propositions, avant la fin d'année, sur un dispositif à mettre en place : qui intervient, comment, à quel coût, quel financement ? ; cette "commande" est d'ailleurs implicite dans la lettre de mission.

M. RITTER intervient sur les conséquences importantes et destructrices du "on ne sait pas s'il y a un impact sanitaire" en termes de communication ; d'après lui :

- ce qui est inconnu fait peur,
- quand l'impossibilité d'expliquer un phénomène survient dans un contexte de communication sur la performance et le modernisme, la population pense qu'on lui cache quelque chose.

Il pense que l'action essentielle du SPIRAL AIR sera de trouver des moyens pour accroître notre connaissance du problème.

En réponse à M. GUITTON sur la dangerosité de certains paramètres de pollution atmosphérique, M. RITTER rétorque que tout est question de dosage et de connaissance exacte de la molécule concernée ce qui n'a pas été possible le 16 mai ; si la pression de la population en matière d'odeur est croissante (nouvelles odeurs, fréquence plus importante) il

pense qu'on peut admettre ne pas pouvoir gérer l'absence totale et continue d'odeurs mais qu'il est fondamentalement désagréable de ne pas pouvoir identifier la source des odeurs lors d'un épisode tel que celui du 16 mai.

M. ROMMELAERE remarque que dans les 2 cas, la réponse de l'opinion sera de réduire la source d'odeur.

M. DELAIGUE confirme la difficulté à communiquer quand on ne sait pas exactement ce qui s'est passé ; c'est vraiment un nouveau type de problème entre l'accident et le bruit de fond. M. LAURENT renchérit sur le problème de communication et les attentes fortes qui se manifestent ; il pense que le SPIRAL a un rôle important à jouer, en priorité sur la connaissance des phénomènes, avant de communiquer.

M. RITTER remarque que le SPIRAL ne doit pas se cantonner aux odeurs mais aussi aux autres polluants pour l'homme.

M. DELAIGUE précise qu'il y a une réactivité énorme de la population sur ces problèmes, ce qui n'était pas le cas il y a une quinzaine d'années où il fallait plutôt convaincre qu'il y avait un problème. Il se déclare partisan de communiquer sinon la communication se fera par d'autres voies.

MM. RITTER et BOUTARD rappellent que ce sont en général les pompiers et les médecins qui paraissent le plus crédible aux yeux de l'opinion pour communiquer.

M. MAISONNEUVE est surpris de l'absence de corrélation avérée entre les pics d'épidémie respiratoire (la bronchiolite, par exemple) et les pics de pollution. M. RITTER répond, d'une part que le problème est complexe et qu'il faut être prudent sur l'interprétation, et, d'autre part que les pointes de pollution entraînent des pics de consultation. Concernant la bronchiolite, celle-ci est très dépendante du statut immunitaire des individus, ce statut évoluant semble-t-il défavorablement depuis 50 ans alors que la qualité de l'air est meilleure.

3 – Plan d'actions

De la discussion, il ressort la nécessité de créer immédiatement 3 sous-groupes :

3.1 – Sous-groupe n° 1 "Instrumentation"

Sa mission pourrait être la recherche bibliographique d'appareils de mesure et la stratégie de prélèvement et d'analyse.

Concernant la stratégie de prélèvement mise en place actuellement (note jointe au dossier), M. DELAIGUE réaffirme que son service ne veut pas intervenir dans la partie "bruit de fond", le Préfet a délimité le champ d'intervention des pompiers à partir du moment où la situation est considérée comme anormale (10 appels/jour ou 5 appels/nuit). A partir de ce moment là, le SDIS alerte le Préfet et le CIRCOSC⁵ (Paris). Le souci premier des pompiers est de savoir si la population est en danger car il peut y avoir un risque grave caché sous une odeur.

M. BOUTARD précise que les pompiers interviennent là où on les appelle, où il y a une odeur, mais que souvent ils arrivent trop tard. Il indique que la problématique du gaz est

⁵ CIRCOSC : Centre InterRégional de Coordination des Opérations de Sécurité Civile

importante : GDF est dimensionné pour recevoir 30 alertes/jour (en moyenne il y a 10 alertes gaz/jour), or le 16 mai ils ont reçu 360 appels, il aurait pu en résulter un accident de personne, il y a là un problème de sécurité publique.

M. REPELIN précise que le sous-groupe devra étudier la faisabilité opérationnelle, technique et financière, des méthodes et moyens de prélèvement et d'analyse.

M. GUITTON pense qu'il faudra faire appel à des experts pour la faisabilité des analyses mais il ne faut pas les intégrer en tant que membre du sous-groupe.

Le pilotage du sous-groupe est confié à M. BOUVIER, directeur de COPARLY.

Participants : SDIS, DRIRE, ADEME, APORA, Ville de Lyon ...

La première réunion du sous groupe n° 1 aura lieu le

Mardi 27 août 2002, à 14 h 30
au Groupe de Subdivisions du Rhône – DRIRE Rhône-Alpes
2^e étage
63, avenue Roger Salengro - 69100 VILLEURBANNE

Une date pour la réunion suivante est déjà retenue :

Mardi 24 septembre 2002, à 14 h 30
- même lieu -

3.2 – Sous-groupe n° 2 "catalogue des substances"

La mission de ce sous-groupe portera sur l'aspect connaissance qualitative des émissions et du potentiel olfactif.

Cet inventaire portera sur toutes les sources d'émissions possibles y compris, comme le rappellent MM. REPELIN et BOUTARD, le transport de matières dangereuses par voies routières, ferroviaires ou fluviales.

Le pilotage du groupe est confié à M. LAURENT de la mission Ecologie du Grand Lyon.

Participants : APORA, DRIRE, DDASS, COPARLY, GICCRA ...

La première réunion du sous groupe n° 2 aura lieu le

Jeudi 11 juillet 2002, à 14 h 30
à la Communauté Urbaine de Lyon
salle Tony Garnier (2^e étage)
20, rue du Lac - 69003 LYON

3.3 – Sous-groupe n° 3 "surveillance olfactométrique"

L'objectif est de mettre en place un dispositif de suivi patrimonial des émissions olfactives.

M. RITTER, rappelant que la ville de Lyon avait pensé monter un tel dispositif, fait part de son accord pour que le SPIRAL AIR se saisisse de ce projet. M. BERNE indique que la ville

de Vénissieux a également pensé un tel dispositif et a déjà consulté un prestataire sur la faisabilité ; il rappelle également qu'un tel réseau existe notamment à FOS-SUR-MER auprès de qui il serait intéressant de se renseigner.

Le pilotage du sous-groupe sera assuré par la DRIRE.

Les membres du SPIRAL AIR sont invités à participer à ce sous-groupe en l'indiquant au secrétariat du SPIRAL.

La première réunion du sous-groupe n° 3 aura lieu le

Lundi 26 août 2002, à 14 h 30
au siège de la DRIRE Rhône-Alpes
3^e étage
2, rue Antoine Charial - 69426 Lyon Cedex 03

Remarques : la composition des sous groupes n'est pas figée, chacun peut y participer.

4 – Divers

M. GUITTON s'inquiète des nombreux sous-groupes et de la disponibilité des industriels ; M. REPELIN envisage qu'il soit fait appel à des stagiaires, et indique que le Grand Lyon mettra des moyens pour que les travaux avancent.

M. BOUTARD aborde le problème des plaintes d'odeur et s'interroge s'il n'y a pas matière à regrouper ces plaintes. M. DELAIGUE propose que chaque fois que la procédure sera déclenchée, il y aura une transmission de l'information au secrétariat du SPIRAL.

M. REPELIN revient sur la composition du comité scientifique et en réponse à M. DELAIGUE qui faisait part de l'expérience du P4, il indique qu'à l'inverse du P4 il existe déjà une structure et qu'il faut donc éviter les doublonnages.

M. RITTER pense qu'il faut d'abord savoir ce qu'on attend du groupe d'experts : valider le travail du SPIRAL, répondre à des questions scientifiques, apporter les éléments au Préfet en cas de communication de crise. Il propose la création d'un comité scientifique du SPIRAL AIR dans lequel on trouverait notamment un analyste, un psychologue, un toxicologue, un météorologue.

A la demande de M. REPELIN, les membres présents donnent leur accord à la création d'un tel comité. Le secrétariat du SPIRAL est chargé de formaliser cette composition très rapidement afin que M. BOUTARD puisse la présenter au Préfet avant la fin de la semaine. Il reste la question des rémunérations des membres du comité d'expert que la DDASS soulève et pour laquelle le secrétariat du SPIRAL se renseignera.
